

Guide de la procédure de réorganisation judiciaire

Par Jean-Philippe **LEBEAU**
et Cédric **ALTER**

 Wolters Kluwer

Editeur responsable: Hans Suijkerbuijk

© 2015 Wolters Kluwer Belgium SA
Waterloo Office Park
Drève Richelle 161 L
B-1410 Waterloo
Tél.: 0800/16 868 (appel gratuit)
Fax: 0800/17 529
www.wolterskluwer.be
E-mail: contact@wolterskluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D 2015/2664/555
ISBN 978-90-46-58393-7
BP/REOJUD-BI15001

Table des matières

Chapitre I^{er}	La procédure de réorganisation judiciaire (PRJ) au sein de la loi 'relative à la continuité des entreprises'	1
Chapitre II	Les objectifs de la PRJ.	3
Chapitre III	Les débiteurs auxquels s'applique la PRJ.	5
Chapitre IV	Devant quel tribunal introduire une PRJ ?	7
Chapitre V	Les acteurs de la PRJ.	9
<i>Section 1^{re}</i>	<i>Le débiteur</i>	<i>9</i>
<i>Section 2</i>	<i>Le juge délégué.</i>	<i>9</i>
<i>Section 3</i>	<i>Le mandataire judiciaire « article 27 »</i>	<i>18</i>
<i>Section 4</i>	<i>Le mandataire de justice « article 28 » – l'administrateur provisoire « article 28 »</i>	<i>19</i>
<i>Section 5</i>	<i>L'administrateur provisoire « article 8 de la loi sur les faillites »</i>	<i>20</i>
<i>Section 6</i>	<i>Le mandataire de justice au transfert</i>	<i>21</i>
<i>Section 7</i>	<i>Le parquet.</i>	<i>22</i>
Chapitre VI	Les créanciers et les concurrents face à la PRJ.	25
<i>Section 1^{re}</i>	<i>Les créanciers.</i>	<i>25</i>
<i>Sous-section 1^{re}</i>	<i>L'information des créanciers.</i>	<i>25</i>
<i>Sous-section 2</i>	<i>Les droits des créanciers</i>	<i>26</i>
§ 1 ^{er} .	Créances sursitaires : définition	26
§ 2.	Créances sursitaires – créances nées avant le jugement d'ouverture de la procédure – exception : contrats à prestations successives	27
§ 3.	Créances sursitaires – créances nées du dépôt de la requête ou des décisions judiciaires prises dans le cadre de la procédure	28
§ 4.	Les créanciers publics – fisc et ONSS.	28
§ 5.	La créance des travailleurs	28

	§ 6. La créance de la banque – sursitaire ou hors sursis ?	29
	§ 7. Créances sursitaires ordinaires et extraordinaires . . .	31
<i>Section 2</i>	<i>Les concurrents</i>	32
Chapitre VII	Le déroulement de la PRJ	33
<i>Section 1^{re}</i>	<i>Ligne du temps depuis le dépôt de la requête en PRJ jusqu'au jugement statuant sur le sursis</i>	33
<i>Section 2</i>	<i>Le dépôt de la requête et de ses annexes</i>	34
<i>Section 3</i>	<i>Les suites immédiates du dépôt de la requête en PRJ</i>	37
	§ 1^{er}. Effets consécutifs au dépôt de la requête	37
	§ 2. Mesures immédiates prises par le tribunal	38
	<i>A. Ouverture du dossier de la réorganisation judiciaire (art. 20)</i>	38
	<i>B. Désignation du juge délégué (art. 18)</i>	39
	<i>C. Fixation de la date d'audience (art. 24)</i>	39
	<i>D. Communication au procureur du Roi (art. 17, § 3)</i>	39
	§ 3. Entame de sa mission par le juge délégué	39
	§ 4. Examen de la demande à l'audience	40
	§ 5. L'intervention volontaire dans la procédure de réorganisation	41
<i>Section 4</i>	<i>Le jugement et ses suites</i>	43
	§ 1^{er}. Le contenu du jugement	43
	§ 2. La décision sur la recevabilité de la demande	43
	§ 3. La décision sur le fondement de la demande	44
	§ 4. Pouvoirs concrets du tribunal dans l'examen de la demande	47
	<i>A. Les pouvoirs du juge sont limités</i>	47
	<i>B. Les pouvoirs du juge sont néanmoins réels</i>	47
	§ 5. L'appel et la tierce opposition sur le jugement statuant sur la demande	48
<i>Section 5</i>	<i>Les effets de la décision octroyant le sursis</i>	49
	§ 1^{er}. Absence de concours	50
	§ 2. Suspension des saisies et voies d'exécution	50
	§ 3. Suspension des procédures de faillite ou de dissolution judiciaire	53
	§ 4. Effets du sursis sur la revendication du créancier-propriétaire	56
	§ 5. Les créances spécifiquement gagées	57
	§ 6. Le paiement volontaire aux créanciers	58

	§ 7. Les conséquences du sursis sur le conjoint du débiteur, son ex-conjoint ou cohabitant légal, son codébiteur ou débiteur de suretés personnelles	58
	§ 8. L'action directe du sous-traitant	59
	§ 9. Restrictions apportées à la compensation	59
	§ 10. Le régime des contrats en cours	61
<i>Section 6</i>	<i>Modification de la situation du débiteur en cours de sursis</i>	64
	§ 1 ^{er} . Prorogation du sursis	64
	§ 2. Modification de l'objectif de la procédure	65
	§ 3. Droit du tribunal de mettre fin à la procédure	66
	§ 4. Fin anticipée – clôture de la procédure – aveu de faillite	66
Chapitre VIII	La procédure de réorganisation par accord amiable (art. 43)	67
Chapitre IX	La procédure de réorganisation par accord collectif (art. 44 et s.)	71
<i>Section 1^{re}</i>	<i>La détermination des créances (art. 45 et 46)</i>	71
<i>Section 2</i>	<i>Rédaction du plan de réorganisation (art. 47 à 49 et 51)</i> ..	74
	§ 1 ^{er} . En quoi consiste le plan ?	74
	§ 2. Partie descriptive	74
	§ 3. Partie prescriptive – mesures pouvant être proposées aux créanciers	75
	§ 4. Limitation au droit du débiteur de proposer des abattements de créance	76
	A. <i>Prohibition du droit de remettre en question le plan dans le cadre d'une nouvelle PRJ</i>	76
	B. <i>Limitation des abattements de créances à un seuil minimum de 15 %</i>	77
	C. <i>Clause du « créancier le plus favorisé » au bénéfice des créanciers publics</i>	78
	D. <i>Créances des travailleurs – dettes alimentaires et quasi délictuelles – amendes pénales</i>	79
	§ 5. Aspects sociaux du plan de réorganisation	79
<i>Section 3</i>	<i>Durée d'exécution du plan de réorganisation (art. 50 et 52)</i>	80
<i>Section 4</i>	<i>Information des créanciers et audience de vote (art. 53 et 54 LCE)</i>	81
<i>Section 5</i>	<i>Homologation du plan de réorganisation (art. 55 et 56)</i>	83

TABLE DES MATIÈRES

Section 6	<i>Période d'exécution du plan de réorganisation</i> (art. 57 LCE)	86
Section 7	<i>Révocation du plan de réorganisation en cours d'exécution</i> (art. 58)	87
Chapitre X	La procédure de réorganisation par transfert d'entreprise (art. 59 et s.)	89
Section 1 ^{re}	<i>Cession volontaire de l'entreprise et transfert d'entreprise sous autorité de justice</i>	89
Section 2	<i>Transfert d'entreprise sous autorité de justice et auto-cession</i>	90
Section 3	<i>Transfert d'entreprise volontaire et transfert imposé</i>	91
Section 4	<i>Le jugement ordonnant le transfert et ses suites immédiates</i>	93
Section 5	<i>Les étapes jusqu'au transfert effectif de l'entreprise</i>	94
	§ 1^{er}. Absence de procédure de contestation de créance	94
	§ 2. Détermination et classement des actifs à transférer	95
	§ 3. Définition par le mandataire de la procédure à suivre	95
	§ 4. Recherche des offres	96
	§ 5. Élaboration des projets d'acte de vente	96
	§ 6. Communication des projets au débiteur et au juge délégué – dépôt de la requête en autorisation de vendre	98
	§ 7. Homologation par le tribunal du travail	98
	§ 8. Le jugement statuant sur l'autorisation de vendre	99
	§ 9. Mise en œuvre de l'autorisation de vendre	100
	§ 10. Clôture de la procédure	102
Section 6	<i>Les effets du transfert d'entreprise</i>	104
	§ 1^{er}. Les effets du transfert sur le débiteur en personne physique, sur le conjoint du débiteur, son ex-conjoint ou cohabitant légal, son codébiteur ou sur le débiteur de suretés personnelles	104
	§ 2. Les effets du transfert d'entreprise sur les travailleurs	105
Chapitre XI	Dispositions pénales	109
Chapitre XII	Dispositions fiscales	111